

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet		Date d'inspection Le 08 juillet 2026	
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de permis 2015400	
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de surveillance, il n'y avait aucun enfant ni de personnel sur les lieux.

La mentore en assurance de la qualité viendra effectuer une inspection de surveillance à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 juillet 2026

Date

original signé par

Aucune personne sur les lieux.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"